



Rapport annuel 2021 au parlement

VIA Rail Canada inc.

Administration de la
Loi sur l'accès à l'information


VIA Rail Canada

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction	1
2. Organisation	1
3. Structure organisationnelle	2
4. Délégation de pouvoirs.....	3
5. Rendement pour 2021 – 2022	3
6. Formation et sensibilisation.....	6
7. Politiques, directives, procédures et initiatives.....	6
8. Divulgence proactive.....	6
9. Plaintes	6
10. Suivi de la conformité.....	8

1. INTRODUCTION

Suivant l'entrée en vigueur de la *Loi fédérale sur la responsabilité*, VIA Rail Canada inc. (« VIA Rail » ou la « Société ») est devenue assujettie, le 1^{er} septembre 2007, aux dispositions légales de la *Loi sur l'accès à l'information* (ci-après « LAI »).

La LAI a pour objet d'élargir l'accès aux documents de VIA Rail en consacrant le principe du droit du public à leur communication; les exceptions à ce droit étant précises et limitées. Les décisions du gouvernement quant à la communication des documents peuvent faire l'objet d'une révision indépendante par les tribunaux.

Le présent rapport annuel est déposé au Parlement conformément à l'article 94 de la LAI et couvre la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.

2. ORGANISATION

VIA Rail exploite le service ferroviaire de passagers national au nom du gouvernement du Canada. Société d'État indépendante créée en 1977, VIA Rail fournit un service sûr, efficace et respectueux de l'environnement d'un océan à l'autre, et ce, dans les deux langues officielles. La Société propose près de 225 départs chaque semaine sur 12 500 kilomètres de voies ferrées reliant plus de 400 collectivités canadiennes. VIA Rail, qui compte 2 763 employés, a transporté 1,5 millions de passagers en 2021.

Services de VIA Rail

Liaisons intervilles (le Corridor)

Dans le corridor densément peuplé qui relie la ville de Québec, au Québec, et Windsor, en Ontario, les trains de VIA Rail assurent le transport entre les centres-villes des grands centres urbains ainsi qu'entre les banlieues et les collectivités. Ce marché, le plus important de VIA Rail génère plus de 90% de l'achalandage de la Société.

Liaisons longs parcours et tourisme

Dans l'ouest et l'est du Canada, les trains de VIA Rail stimulent l'industrie touristique en attirant des voyageurs des quatre coins du monde. Le train transcontinental de l'ouest, le *Canadien*, assure le service entre Vancouver et Toronto. Dans l'est, l'*Océan* circule entre Montréal et Halifax.

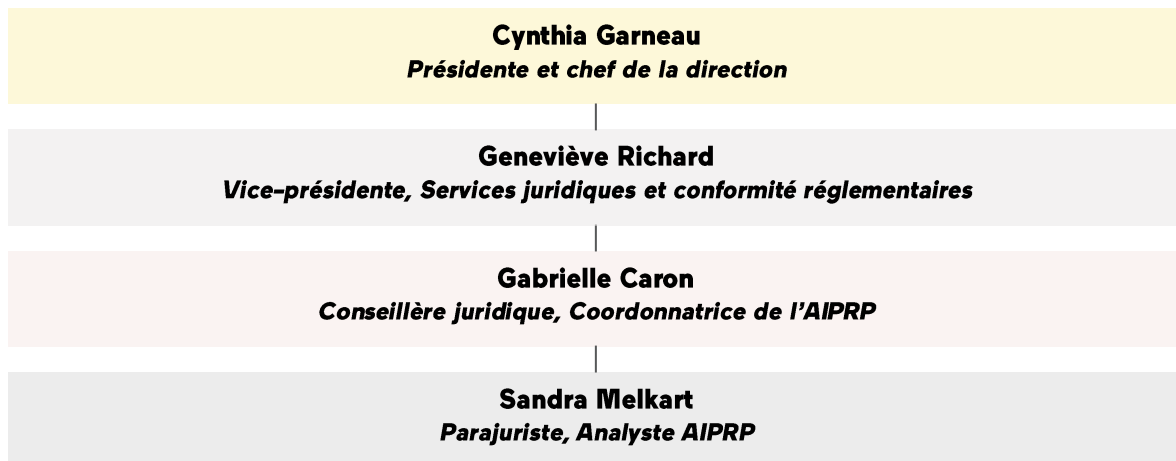
Liaisons essentielles

VIA Rail fournit un service voyageur dans plusieurs régions rurales et éloignées du Canada. Requis par le gouvernement du Canada, ce service de trains répond à des besoins essentiels, desservant de nombreuses collectivités où l'accès à d'autres moyens de transport à l'année est limité ou inexistant.

3. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Le bureau de l'AIPRP de VIA Rail a été créé en 2007. L'AIPRP relève de la coordonnatrice de l'AIPRPR de VIA Rail, qui agit également à titre de conseillère juridique.

Cette personne est responsable d'interpréter et d'appliquer les exigences relatives aux lois et aux politiques en rapport avec le droit conféré au grand public d'avoir accès aux dossiers de VIA Rail, en vertu de la LAI, et à leurs renseignements personnels, en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels. De plus, dans les cas complexes, la coordonnatrice de l'AIPRP conseille la présidente et chef de la direction quant à la divulgation de l'information. Ses responsabilités comprennent l'administration du processus par lequel les demandes d'accès à l'information et de renseignements personnels sont reçues et traitées, conformément aux exigences relatives aux lois et aux politiques applicables. Voici la structure organisationnelle du bureau de l'AIPRP de VIA Rail en vigueur le 31 mars 2022 :



4. DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Conformément à l'article 95 de la *LAI*, la présidente et chef de la direction de VIA Rail a délégué la totalité des fonctions liées à l'application de la *LAI* au sein de VIA Rail à la coordonnatrice de l'AIPRP.

La délégation de pouvoirs est disponible à l'Annexe 1.

VIA Rail n'était partie à aucun contrat de service en vertu de l'article 96 de la *LAI* au cours de cette période d'établissement de rapports.

5. RENDEMENT POUR 2021 – 2022

Le rapport statistique complet pour 2021 est disponible à l'Annexe 2.

Le rapport statistique supplémentaire 2021 est disponible à l'Annexe 3.

Demandes reçues:

Entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022, VIA Rail a reçu vingt-six (26) demandes d'accès à l'information. De ces vingt-six (26) demandes formelles, dix (10) demandes demeurent en suspens à la fin de la période visée par le présent rapport.

Treize (13) demandes étaient en suspens à la fin de la précédente période d'établissement de rapport (1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021). Sept (7) de ces demandes ont été fermées à la fin de la période visée par le présent rapport.

Au total, vingt-neuf (29) demandes sur trente-neuf (39) ont été fermées à la fin de la période visée par le présent rapport. Le pourcentage de réponse à ces demandes est donc de 74 %.

Entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022, VIA Rail a également reçu quatorze (14) demandes de consultation provenant d'autres institutions fédérales totalisant plus de 3500 pages à traiter. Les demandes de consultation provenaient des institutions suivantes : Transports Canada, Infrastructure Canada, la Banque de l'infrastructure du Canada, Sécurité publique Canada et Parcs Canada. Le temps moyen de réponse de VIA Rail pour ces demandes de consultation a été de cinquante-deux (52) jours.

Toutes les demandes ont été fermées avant la fin de la période visée par le présent rapport, à l'exception de deux (2) demandes qui demeurent en suspens.

Origine des demandes:

Sur les vingt-six (26) demandes d'accès à l'information reçues au cours de la période considérée, 5 % provenaient du milieu universitaire, 20 % chaque des médias, des entreprises (secteur privé) et des organisations et 35 % du public.

Délai de traitement:

Le délai moyen de traitement pour les demandes fermées au courant de la période d'établissement du présent rapport est de cinquante-quatre (54) jours, comparativement au délai de trente (30) jours prévus par la LAI. Le délai médian de traitement, quant à lui, est de trente (30) jours. Le pourcentage de demandes auxquelles VIA Rail a répondu dans les délais prescrits est de 82,7%.

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	
Nombre de demandes selon le délai de traitement	1 à 15 jours	7	7	1
	16 à 30 jours	12	8	17
	31 à 60 jours	7	7	5
	61 à 120 jours	3	16	2
	121 à 180 jours	1	1	3
	181 à 365 jours	0	0	1
	Plus de 365 jours	0	2	0

Disposition des demandes

Au cours de la période visée par le présent rapport, quinze (15) demandes ont fait l'objet d'une « communication totale », sept (7) demandes ont fait l'objet d'une « communication partielle », cinq (5) demandes ont fait l'objet d'une mention « aucun document n'existe », une (1) demande a fait l'objet d'une « exception totale » et une (1) demande a fait l'objet d'une mention « demande abandonnée ».

Prorogations

Au courant de la période couverte par le présent rapport, VIA Rail a traité cinq (5) demandes dont le délai de traitement a été prorogé car elles nécessitaient une consultation en vertu de l'article 9(1)a), 9(1)b) ou 9(1)c) de la LAI.

Une (1) demande a nécessité une prolongation entre 1-30 jours, deux (2) demandes ont nécessité une prolongation entre 16-30 jours et une (1) demande a nécessité une prolongation pour chacune des périodes de 61-120 jours et de 181-365 jours.

Exceptions invoquées

Les principales exceptions de la LAI invoquées par VIA Rail lors de la période d'établissement du présent rapport sont les suivantes :

- Article 18 : Intérêts économiques du Canada ;
- Article 18.1 : Intérêt économique de VIA Rail;
- Article 19 : Renseignements personnels;
- Article 20 : Renseignements de tiers ; et
- Article 21 : Avis, etc.;

		2019-2020	2020-2021	2021-2022
Nombres de demandes selon l'exception appliquée	art. 16(1)a(ii)	0	0	0
	art. 16(2)a)	0	0	0
	art. 16(2)b)	0	0	0
	art. 16(2)c)	0	0	0
	art. 17	1	0	0
	art. 18a)	0	3	0
	art. 18b)	0	3	3
	art. 18d)	0	3	3
	art. 18.1(1)d)	3	7	4
	art. 19(1)	6	6	2
	art. 20(1)a)	0	0	3
	art. 20(1)b)	1	7	3
	art. 20(1)b.1)	0	0	0
	art. 20(1)c)	2	5	3
	art. 20 (1)d)	1	3	3
	art. 21(1)a)	0	1	2
	art. 21(1)b)	0	3	2
	art. 21(1)c)	0	2	0
	art. 23	0	1	0

Demandes informelles :

Sept (7) demandes informelles ont été reçues pendant la période d'établissement du présent rapport.

Frais:

Aucun frais n'a été perçu relativement aux demandes fermées pendant la période d'établissement du présent rapport. En effet, VIA Rail a renoncé à un total de 130\$.

Coûts:

Pour la période couverte par le présent rapport, les coûts totaux rattachés à l'administration du bureau de l'AIPRP concernant l'accès à l'information sont de 42 500\$.

Ressources humaines :

En ce qui a trait aux ressources humaines, il a été estimé que 1,50 ETP (Équivalent à temps plein) s'est consacré aux activités liées à l'accès à l'information.

6. FORMATION ET SENSIBILISATION

VIA Rail a élaboré un programme de formation pour sensibiliser ses employés aux obligations de VIA Rail quant aux demandes d'accès, rappeler aux employés l'importance de la LAI et de souligner sa valeur au sein de la Société.

7. POLITIQUES, DIRECTIVES, PROCÉDURES ET INITIATIVES

Aucune politique, directive ou procédure institutionnelle n'a été mise en application ou n'a fait l'objet de révision par VIA Rail durant la période d'établissement du présent rapport.

8. DIVULGATION PROACTIVE

VIA Rail publie périodiquement le sommaire des demandes d'accès à l'information complétées sur son site web et sur le site Gouvernement ouvert.

9. PLAINTES

Cinq (5) plaintes ont été fermées entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022.

Dossier du CIC #3212-00499

Cette plainte a été déposée auprès du Commissariat à l'information du Canada en février 2019 et a été fermée en juillet 2021.

Le demandeur alléguait que VIA Rail n'a pas invoqué les exceptions comme il se doit, de manière à refuser l'accès de façon injustifiée à des documents ou à certaines parties de ces documents ayant trait à une demande présentée en vertu de la *LAI*. La réponse a été soumise au demandeur en juillet 2021. La plainte été bien fondée.

Dossier du CIC #3217-00399

Cette plainte a été déposée auprès du Commissariat à l'information du Canada en juin 2017 et a été fermée en février 2021. Le demandeur alléguait que VIA Rail n'a pas invoqué les exceptions comme il se doit, de manière à refuser l'accès de façon injustifiée à des documents ou à certaines parties de ces documents ayant trait à une demande présentée en vertu de la *LAI*. La réponse a été soumise au demandeur en février 2021. La plainte été bien fondée.

Dossier du CIC #3219-00203

Cette plainte a été déposée auprès du Commissariat à l'information du Canada en juin 2019 et a été fermée en décembre 2021. Le demandeur alléguait que VIA Rail n'a pas invoqué les exceptions comme il se doit, de manière à refuser l'accès de façon injustifiée à des documents ou à certaines parties de ces documents et que VIA Rail n'a pas effectuée une recherche raisonnable des documents ayant trait à une demande présentée en vertu de la *LAI*. En décembre 2021, le Commissariat à l'information a soumis un avis de plainte abandonnée. La plainte a été abandonnée.

Dossier du CIC #5820-04314

Cette plainte a été déposée auprès du Commissariat à l'information du Canada en mars 2021 et a été fermée en avril 2021. Le demandeur alléguait que VIA Rail n'a pas répondu à la demande dans les délais prévus par la *LAI*. La réponse et la documentation ont été envoyés au Commissariat à l'information en avril 2020. La plainte a été résolue.

Dossier du CIC #5821-02595

Cette plainte a été déposée auprès du Commissariat à l'information du Canada en octobre 2021 et a été fermée en décembre 2021. Le demandeur alléguait que VIA Rail n'a pas répondu à la demande dans les délais prévus par la *LAI*. Une lettre datée de décembre 2021 envoyée par le Commissariat à l'information confirme que la plainte a été résolue.

Dossiers en cours

Il y a présentement quatre (4) plaintes en cours auprès du Commissariat à l'information du Canada, lesquelles ont été reportées à la prochaine période de rapport.

10. SUIVI DE LA CONFORMITÉ

VIA Rail analyse chaque demande dès sa réception afin de déterminer le temps de traitement requis, lequel se base sur des discussions avec les détenteurs de l'information, la nécessité de consulter des tiers, etc.

Depuis 2017, les demandes sont traitées à l'aide d'un logiciel informatique, ce qui permet aux analystes de traiter les demandes de façon plus efficace. De plus, un fichier consolide l'ensemble des demandes actives avec l'information pertinente sur le statut de chaque dossier. Ce fichier fait l'objet d'un suivi hebdomadaire par la coordonnatrice de l'AIPRP.

Annexe 1

Délégation de pouvoirs

A large, stylized yellow 'V' logo with white diagonal stripes, positioned on the left side of the page.

**DÉLÉGATION D'AUTORITÉ
LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LOI SUR LA
PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

**DELEGATION OF AUTHORITY
ACCESS TO INFORMATION ACT AND PRIVACY ACT**

Le 31 mars 2022

March 31, 2022

Je, soussignée, Présidente et chef de la direction, conformément à l'article 95 de la *Loi sur l'accès à l'information* et à l'article 73 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, délègue par la présente les agents et les employés de VIA Rail occupant les postes identifiés dans l'annexe ci-jointe à assumer au nom de la Présidente et chef de la direction les pouvoirs de signature ainsi que les attributions, fonctions et pouvoirs qui y sont spécifiés.

I, the undersigned, President and Chief Executive Officer, pursuant to Section 95 of the *Access to Information Act* and Section 73 of the *Privacy Act*, hereby delegate officers and employees of VIA Rail occupying positions identified within the attached appendix to exercise signing authorities or perform any of the President and Chief Executive Officer's powers, duties or functions specified therein.

Signée à Montréal, ce 31 mars 2022

Signed in Montreal this March 31, 2022

A handwritten signature in black ink that reads 'Cynthia Garneau'.

Cynthia Garneau
Présidente et chef de la direction
President and Chief Executive Officer

VIA Rail Canada Inc.
Délégation de pouvoirs en vertu de la
Loi sur l'accès à l'information

Sujet	Article de la Loi	Poste / Titre		
		Coordonnatrice de l'AIPRP	Vice-présidente, Services juridiques	Analyste de l'AIPRP
Notification de communication accordée	7	●	●	●
Transmission de la demande	8(1)	●	●	●
Prorogation du délai	9(1)	●	●	●
Avis au Commissaire concernant la prorogation	9(2)	●	●	●
Refus de communication	10(1)&(2)	●	●	●
Versement de frais supplémentaires	11(2)	●	●	●
Versement de frais pour document informatisé	11(3)	●	●	●
Acompte	11(4)	●	●	●
Avis de versement	11(5)	●	●	●
Dispense/remboursement de frais	11(6)	●	●	●
Traduction	12(2)	●	●	●
Transfert sur un support de substitution	12(3)	●	●	●
Refus de divulgation - Renseignements obtenus à titre confidentiel d'un autre gouvernement	13(1)	●	●	●
Divulgation - Renseignements obtenus à titre confidentiel d'un autre gouvernement	13(2)	●	●	●
Refus de divulgation – affaires fédérales/provinciales	14	●	●	●
Refus de divulgation – affaires internationales et défense	15(1)	●	●	●
Refus de divulgation – enquêtes, application de la Loi	16(1)	●	●	●
Refus de divulgation – renseignements sur la sécurité	16(2)	●	●	●
Refus de divulgation- fonctions de police provinciale ou municipale	16(3)	●	●	●
Secrétariat du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement	16.6	●	●	●
Enquête en vertu de la Loi électorale du Canada	16.31	●	●	●
Refus de divulgation – sécurité des individus	17	●	●	●

Refus de divulgation – intérêts économiques du Canada et de VIA Rail	18 / 18.1	●	●	●
Refus de divulgation –renseignements personnels d'un tiers	19(1)	●	●	●
Divulgation de renseignements personnels	19(2)	●	●	●
Refus de divulgation –renseignements de tiers	20(1)	●	●	●
Divulgation des méthodes pour les essais	20(2)&(3)	●	●	●
Divulgation des renseignements de tiers	20(5)	●	●	●
Divulgation dans l'intérêt public	20(6)	●	●	●
Refus de divulgation – avis etc.	21	●	●	●
Refus de divulgation – examens et vérifications	22	●	●	●
Refus de divulgation –secret professionnel des avocats	23	●	●	●
Brevets et marques de commerce	23.1	●	●	●
Refus de divulgation – renseignements interdits	24(1)	●	●	●
Divulgation de renseignements prélevés	25	●	●	●
Refus de divulgation – pour publication	26	●	●	●
Avis aux tiers	27(1)	●	●	●
Prorogation de délai	27(4)	●	●	●
Avis concernant la divulgation des renseignements de tiers	28(1)	●	●	●
Observations écrites	28(2)	●	●	●
Divulgation du document	28(4)	●	●	●
Divulgation suite à la recommandation du Commissaire	29(1)	●	●	●
Prendre action en réponse à un avis d'enquête	32	●	●	●
Avis au tiers	33	●	●	●
Secret des enquêtes / Droit de présenter des observations	35(2)	●	●	●
Conclusions et recommandations du Commissaire à l'Information	37(1)(b)	●	●	●
Divulgation accordée	37(4)	●	●	●
Avis aux tiers concernant le recours à la Cour	43(1)	●	●	●
Avis à la personne qui a fait la demande	44(2)	●	●	●
Règles spéciales pour l'audition	52(2)	●	●	●
Présentation d'arguments en l'absence d'une partie	52(3)	●	●	●
Renseignements exclus	69	●	●	●
Exclusion des renseignements protégés	71(2)	●	●	●

Annexe 2

Rapport statistique



Rapport statistique sur la *Loi sur l'accès à l'information*

Nom de l'institution: VIA Rail Canada inc.

Période d'établissement de rapport : 2021-04-01 au 2022-03-31

Section 1 – Demandes en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

1.1 Nombre de demandes

		Nombre de demandes
Reçues pendant la période d'établissement de rapport		26
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente		13
• En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	4	
• En suspens pour plus d'une période d'établissement de rapport	9	
Total		39
Fermées pendant la période d'établissement de rapport		29
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport		10
• Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport dans les délais prévus par la <i>Loi</i>	4	
• Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport au-delà des délais prévus par la <i>Loi</i>	6	

1.2 Source des demandes

Source	Nombre de demandes
Médias	5
Secteur universitaire	2
Secteur commercial (secteur privé)	5
Organisation	5
Public	9
Refus de s'identifier	0
Total	26

1.3 Mode des demandes

Mode	Nombre des demandes
En ligne	0
Courriel	20
Poste	6
En personne	0
Téléphone	0
Télécopieur	0
Total	26

Section 2 – Demandes informelles

2.1 Nombre de demandes informelles

		Nombre de demandes
Reçues pendant la période d'établissement de rapport		7
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente		0
• En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	0	
• En suspens pour plus d'une période d'établissement de rapport	0	
Total		7
Fermées pendant la période d'établissement de rapport		7
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport		0

2.2 Mode des demandes informelles

Mode	Nombre des demandes
En ligne	0
Courriel	7
Poste	0
En personne	0
Téléphone	0
Télécopieur	0
Total	7

2.3 Délai de traitement pour les demandes informelles

Délai de traitement							
1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	Total
6	1	0	0	0	0	0	7

2.4 Pages communiquées informellement

Section 3 – Demandes à la Commissaire à l'information pour ne pas donner suite à la demande

	Nombre de demandes
En suspens depuis la période d'établissement de rapports précédente	0
Envoyées pendant la période d'établissement de rapports	0
Total	0
Approuvées par la Commissaire à l'information pendant la période d'établissement de rapports	0
Refusées par la Commissaire à l'information au cours de la période d'établissement de rapports	0
Retirées pendant la période d'établissement de rapports	0
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapports	0

Section 4 – Demandes fermées pendant la période d'établissement de rapports

4.1 Disposition et délai de traitement

Disposition des demandes	Délai de traitement							Total
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communication totale	1	10	3	1	0	0	0	15
Communication partielle	0	2	1	1	2	1	0	7
Exception totale	0	0	0	0	1	0	0	1
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun document n'existe	0	4	1	0	0	0	0	5
Demande transférée	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	1	0	0	0	0	0	1
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	1	17	5	2	3	1	0	29

4.2 Exceptions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
13(1)a)	0	16(2)	0	18a)	0	20,1	0
13(1)b)	0	16(2)a)	0	18b)	3	20,2	0
13(1)c)	0	16(2)b)	0	18c)	0	20,4	0
13(1)d)	0	16(2)c)	0	18d)	3	21(1)a)	2
13(1)e)	0	16(3)	0	18.1(1)a)	0	21(1)b)	2
14	0	16.1(1)a)	0	18.1(1)b)	0	21(1)c)	0
14a)	0	16.1(1)b)	0	18.1(1)c)	0	21(1)d)	0
14b)	0	16.1(1)c)	0	18.1(1)d)	4	22	0
15(1)	0	16.1(1)d)	0	19(1)	2	22.1(1)	0
15(1) - A.I.*	0	16.2(1)	0	20(1)a)	3	23	0
15(1) - Déf.*	0	16,3	0	20(1)b)	3	23,1	0
15(1) - A.S.*	0	16.4(1)a)	0	20(1)b.1)	0	24(1)	0
16(1)a)(i)	0	16.4(1)b)	0	20(1)c)	3	26	0
16(1)a)(ii)	0	16,5	0	20(1)d)	3		
16(1)a)(iii)	0	16,6	0				
16(1)b)	0	17	0				
16(1)c)	0						
16(1)d)	0						

*A.I. : Affaires internationales Déf. : Défense du Canada A.S. : Activités subversives

4.3 Exclusions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
68a)	0	69(1)	0	69(1)g) re a)	0
68b)	0	69(1)a)	0	69(1)g) re b)	0
68c)	0	69(1)b)	0	69(1)g) re c)	0
68.1	0	69(1)c)	0	69(1)g) re d)	0
68.2a)	0	69(1)d)	0	69(1)g) re e)	0
68.2b)	0	69(1)e)	0	69(1)g) re f)	0
		69(1)f)	0	69.1(1)	0

4.4 Format des documents communiqués

Papier	Électronique				Autres
	Document électronique	Ensemble de données	Vidéo	Audio	
0	29	0	0	0	0

4.5 Complexité

4.5.1 Pages pertinentes traitées et communiquées en formats papier et document électronique

Nombre de pages traitées	Nombre de pages communiquées	Nombre de demandes
4221	2301	24

4.5.2 Pages pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en formats papier et document électronique par disposition des demandes

Disposition	Moins de 100 pages traitées		100 à 500 pages traitées		501 à 1 000 pages traitées		1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées
Communication totale	15	1705	0	0	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	3	21	3	568	0	0	1	1789	0	0
Exception totale	0	0	1	138	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	19	1726	4	706	0	0	1	1789	0	0

4.5.3 Minutes pertinentes traitées et communiquées en format audio

Nombre de minutes traitées	Nombre de minutes communiquées	Nombre de demandes
0	0	0

4.5.4 Minutes pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en format audio par disposition des

demandes

Disposition	Moins de 60 minutes traitées		60-120 minutes traitées		Plus de 120 minutes traitées	
	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées
Communication totale	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0

4.5.5 Minutes pertinentes traitées et communiquées en format vidéo

Nombre de minutes traitées	Nombre de minutes communiquées	Nombre de demandes
0	0	0

4.5.6 Minutes pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en format vidéo par disposition des

demandes

Disposition	Moins de 60 minutes traitées		60-120 minutes traitées		Plus de 120 minutes traitées	
	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées
Communication totale	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0

4.5.7 Autres complexités

Disposition	Consultation requis	Avis juridique	Autres	Total
Communication totale	0	0	0	0
Communication partielle	4	5	0	9
Exception totale	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0
Total	4	5	0	9

4.6 Demandes fermées

4.6.1 Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la *Loi*

Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la <i>Loi</i>	24
Pourcentage des demandes fermées dans les délais prévus par la <i>Loi</i> (%)	82,75862069

4.7 Présomptions de refus

4.7.1 Motifs du non-respect des délais prévus par la *Loi*

Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la <i>Loi</i>	Motif principal			
	Entrave au fonctionnement / Charge de travail	Consultation externe	Consultation interne	Autre
5	2	3	0	0

4.7.2 Demandes fermées au-dela des délais prévus par la *Loi* (y compris toute prorogation prise)

Nombre de jours de retard au-delà des délais prévus par la <i>Loi</i>	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la <i>Loi</i> où aucune prorogation n'a été prise	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la <i>Loi</i> où une prorogation a été prise	Total
1 à 15 jours	1	0	1
16 à 30 jours	0	2	2
31 à 60 jours	0	0	0
61 à 120 jours	0	1	1
121 à 180 jours	0	0	0
181 à 365 jours	1	0	1

Plus de 365 jours	0	0	0
Total	2	3	5

4.8 Demandes de traduction

Demandes de traduction	Acceptées	Refusées	Total
De l'anglais au français	0	0	0
Du français à l'anglais	0	0	0
Total	0	0	0

Section 5 – Prorogations

5.1 Motifs des prorogations et disposition des demandes

Disposition des demandes où le délai a été prorogé	9(1)a Entrave au fonctionnement	9(1)b Consultation		9(1)c Avis à un tiers
		Article 69	Autres	
Communication totale	3	0	0	0
Communication partielle	2	0	0	3
Exception totale	0	0	0	1
Exclusion totale	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0
Aucun document n'existe	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0
Total	5	0	0	4

5.2 Durée des prorogations

Durée des prorogations	9(1)a Entrave au fonctionnement	9(1)b Consultation		9(1)c Avis à un tiers
		Article 69	Autres	
30 jours ou moins	2	0	0	0
31 à 60 jours	2	0	0	2
61 à 120 jours	0	0	0	0
121 à 180 jours	1	0	0	1
181 à 365 jours	0	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0	1
Total	5	0	0	4

Section 6 – Frais

Type de frais	Frais perçus		Frais dispensés		Frais remboursés	
	Nombre de demandes	Montant	Nombre de demandes	Montant	Nombre de demandes	Montant
Présentation	0	\$0,00	26	\$130,00	0	\$0,00
Autres frais	0	\$0,00	0	\$0,00	0	\$0,00
Total	0	\$0,00	26	\$130,00	0	\$0,00

Section 7 – Demandes de consultation reçues d'autres institutions et organisations

7.1 Demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada et autres organisations

Consultations	Autres institutions du gouvernement du Canada	Nombre de pages à traiter	Autres organisations	Nombre de pages à traiter
Reçues pendant la période d'établissement de rapport	13	3418	1	89
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	0	0	0	0
Total	13	3418	1	89
Fermées pendant la période d'établissement de rapport	11	1110	1	89
Reportées à l'intérieur des délais négociés à la prochaine période d'établissement de rapport	0	0	0	0
Reportées au-delà des délais négociés à la prochaine période d'établissement de rapport	2	2308	0	0

8.2 Demandes auprès du Bureau du Conseil privé

Nombre de jours	Moins de 100 pages traitées		De 100 à 500 pages traitées		De 501 à 1 000 pages traitées		De 1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
1 à 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Section 9 – Enquêtes et compte rendus de conclusion

9.1 Enquêtes

Article 32 Avis d'enquête	Article 30(5) Cessation de l'enquête	Article 35 Présenter des observations
3	1	0

9.2 Enquêtes et rapports des conclusions

Article 37(1) Comptes rendus initiaux			Article 37(2) Comptes rendus finaux		
Reçus	Contenant des recommandations émis par la Commissaire à l'information	Contenant des ordonnances émis par la Commissaire à l'information	Reçus	Contenant des recommandations émis par la Commissaire à l'information	Contenant des ordonnances émis par la Commissaire à l'information
0	0	0	0	0	0

Section 10 – Recours judiciaire

10.1 Recours judiciaires sur les plaintes

Article 41				
Plaignant (1)	Institution (2)	Tier (3)	Commissaire à la protection de la vie privée (4)	Total
0	0	0	0	0

10.2 Recours judiciaires sur les plaintes de tiers en vertu de l'alinéa 28(1)b)

Article 44 - en vertu de l'alinéa 28(1)b)
0

Section 11 – Ressources liées à la *Loi sur l'accès à l'information*

11.1 Coûts

Dépenses		Montant
Salaires		\$42 500
Heures supplémentaires		\$0
Biens et services		\$0
• Contrats de services professionnels	\$0	
• Autres	\$0	
Total		\$42 500

11.2 Ressources humaines

Ressources	Années-personnes consacrées aux activités liées à l'accès à l'information
Employés à temps plein	1,500
Employés à temps partiel et occasionnels	0,000
Employés régionaux	0,000
Experts-conseils et personnel d'agence	0,000
Étudiants	0,000
Total	1,500

Remarque : Entrer des valeurs à trois décimales.

Annexe 3

Rapport statistique
supplémentaire

Rapport statistique supplémentaire sur la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

Nom de l'institution : VIA Rail Canada inc.

Période d'établissement de rapport : 2021-04-01 au 2022-03-31

Section 1 : Capacité de recevoir des demandes sous la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

Indiquez le nombre de semaines pendant lesquelles votre institution a pu recevoir des demandes d'AIPRP par les différents canaux.

	Nombre de semaines
Capacité de recevoir des demandes par la poste	52
Capacité de recevoir des demandes par courriel	52
Capacité de recevoir des demandes au moyen du service de demande numérique	52

Section 2 : Capacité de traiter les dossiers sous la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

2.1 Indiquez le nombre de semaines pendant lesquelles votre institution a pu traiter des documents papiers à différents niveaux de classification.

	Ne peut pas traiter	Peut traiter en partie	Peut traiter en totalité	Total
Documents papiers non classifiés	0	0	52	52
Documents papiers Protégé B	0	0	52	52

Documents papiers Secret et Très secret	0	0	0	0
--------------------------------------------	---	---	---	---

2.2 Indiquez le nombre de semaines pendant lesquelles votre institution a pu traiter des documents électroniques à différents niveaux de classification.

	Ne peut pas traiter	Peut traiter en partie	Peut traiter en totalité	Total
Documents électroniques non classifiés	0	0	52	52
Documents électroniques Protégé B	0	0	52	52
Documents électroniques Secret et Très secret	0	0	0	0

Canada

Section 3 : Demandes ouvertes et plaintes en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

3.1 Indiquez le nombre de demandes ouvertes qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les demandes ouvertes ont été reçues	Demandes ouvertes <i>dans</i> les délais prescrits par la <i>Loi</i> en date du 31 mars 2022	Demandes ouvertes <i>dépassant</i> les délais prescrits par la <i>Loi</i> en date du 31 mars 2022	Total
Reçues en 2021-2022	0	0	0
Reçues en 2020-2021	0	4	4

Reçues en 2020-2021	0	7	7
Reçues en 2019-2020	0	6	6
Reçues en 2018-2019	0	0	0
Reçues en 2017-2018	0	0	0
Reçues en 2016-2017	0	0	0
Reçues en 2015-2016 ou plus tôt	0	0	0
Total	0	10	10

Rangée 8, col. 3 de la section 3.1 doit être égale à la rangée 7, col. 1 de la section 1.1 du Rapport et à l'information 2021-2022

3.2 Indiquez le nombre de plaintes ouvertes auprès du Commissaire à l'information du Canada qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les plaintes ouvertes ont été reçues par institution	Nombre de plaintes ouvertes
Reçues en 2021-2022	3
Reçues en 2020-2021	1
Reçues en 2019-2020	1
Reçues en 2018-2019	1
Reçues en 2017-2018	0
Reçues en 2016-2017	1
Reçues en 2015-2016 ou	0

plus tôt	0
Total	7

Section 4 : Demandes ouvertes et plaintes en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

4.1 Indiquez le nombre de demandes ouvertes qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les demandes ouvertes ont été reçues	Demandes ouvertes <i>dans</i> les délais prescrits par la <i>Loi</i> en date du 31 mars 2022	Demandes ouvertes <i>dépassant</i> les délais prescrits par la <i>Loi</i> en date du 31 mars 2022	Total
Reçues en 2021-2022	0	0	0
Reçues en 2020-2021	0	0	0
Reçues en 2019-2020	0	0	0
Reçues en 2018-2019	0	0	0
Reçues en 2017-2018	0	0	0
Reçues en 2016-2017	0	0	0
Reçues en 2015-2016 ou plus tôt	0	0	0
Total	0	0	0

Rangée 8, col. 3 de la section 4.1 doit être égale à la rangée 7, col. 1 de la section 1.1 du Rapport sur la protection des renseignements personnels 2021-2022

4.2 Indiquez le nombre de plaintes ouvertes auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les plaintes ouvertes ont été reçues par institution	Nombre de plaintes ouvertes
Reçues en 2021-2022	1
Reçues en 2020-2021	0
Reçues en 2019-2020	0
Reçues en 2018-2019	0
Reçues en 2017-2018	0
Reçues en 2016-2017	0
Reçues en 2015-2016 ou plus tôt	0
Total	1

Section 5: Numéro d'assurance social (NAS)

Votre institution a-t-elle reçu l'autorisation de procéder à une nouvelle collecte ou à une nouvelle utilisation cohérente du NAS en 2021-2022?	Non
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----